

**N° 135/22**

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 19 septembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 3 octobre 2022

**Objet de la délibération :**

ZAE Epeugney : Cession à l'EURL Marquis

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

*Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

**SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux,

Le vingt-six septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes de Mery Sous Montrond, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Catherine FESSELIER à Estelle BOURNEZ, Colette GROLEAU à Christophe JOUVIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Sylvie LHERITIER à Olivier DARD, Alain OUDET à Cyrielle DELISLE, Daniel PERNIN à Philippe MARECHAL

**Procuration**

**Suppléé(e)s** Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC

Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Rémy PAUL, Marie-Christine VERNEREY

**Excusé(e)**

Christine BREUILLLOT, Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Pascal DUGOURD, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Pierre MAIRE, Alain MONNIER, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Laëtitia ROGNON, Lydie SAGE, Rémy STADELMANN

**Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Didier LAITHIER a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la demande d'acquisition foncière formulée par l'EURL Atelier Marquis pour la parcelle n° 835 sur la Zone d'Activité Économique intercommunale Aux Creux des Mines à ÉPEUGNEY.

Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique »

La parcelle déjà délimitée dans le cadre de l'aménagement global de la ZAE Aux Creux des Mines dispose d'une surface de 1 000 m<sup>2</sup>.

Considérant le prix de vente fixé à 18,00 € HT le mètre carré.

Le porteur souhaite acquérir la parcelle pour y construire un bâtiment à vocation artisanale destiné à accueillir son activité de menuiserie.

Après étude du dossier et audition du porteur de projet, la commission n°2 a émis à l'unanimité un avis favorable à la demande déposée par l'EURL Atelier Marquis.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De céder la parcelle n° C835 de 1 000 m<sup>2</sup> située dans la ZAE intercommunale Aux Creux des Mines à l'EURL Atelier Marquis au prix de 18,00 € HT/m<sup>2</sup> soit 18 000 € HT
- D'autoriser le Président à signer les documents relatifs à la vente de ladite parcelle une fois le permis de construire validé reçu.
- Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré en séance, le 26.09.2022

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président